

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : M PEYRAMAURE Pierre

Date de convocation : 19/02/24

Membres en exercice : 134	Présents : 92	Votants : 92	Pour : 92	Abstention : 0	Contre : 0
----------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Référence DIEGE :	2024-03-19-08
Objet :	Affectation des résultats 2023 - Budget annexe assainissement collectif

Monsieur le Président expose aux membres du Comité qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement collectif.

Il indique que les résultats se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses N	193 910,18 €
Recettes N	278 469,18 €
Résultat de l'exercice N	84 559,00 €
Résultat antérieur (002) N-1	- €
Excédent de fonctionnement à affecter N+1	84 559,00 €
INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses N	111 780,04 €
Recettes N	98 807,32 €
Résultat de l'exercice N	- 12 972,72 €
Résultat antérieur (001) N-1	- 32 011,97 €
Résultat global N à reporter N+1 (001)	- 44 984,69
Restes à réaliser - Dépenses N	21 588,00 €
Restes à réaliser - Recettes N	55 433,00 €
Solde des Restes à réaliser N	33 845,00
Excédent d'investissement à affecter N+1	- 11 139,69 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Déficit d'investissement à reporter N+1 (001 DI)	- 11 139,69 €
Excédent de fonctionnement capitalisé N+1 (1068)	€
Excédent de fonctionnement N+1 (002)	84 559,00 €

Après délibération, les membres du Comité acceptent cette proposition.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 19/03/2024
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

